

**NON!** À L'INITIATIVE  
DE RÉSILIATION

LE 27 SEPTEMBRE : DÉFENDRE  
LES SALAIRES ET LES EMPLOIS !



## ARGUMENTAIRE CONTRE L'INITIATIVE DE RÉSILIATION DE L'UDC

### Introduction

L'initiative de résiliation nuit aux intérêts des gens qui travaillent dans notre pays, parce qu'elle veut remettre en question la protection des salaires, précariser le statut des travailleurs étrangers, et isoler la Suisse en faisant tomber les accords bilatéraux. Rien de tout ceci n'apporte de solution réelle aux problèmes de salaires insuffisants, de pouvoir d'achat et de conditions de travail qui se posent au quotidien. Bien au contraire, elle les aggraverait, alors que la crise du coronavirus provoque déjà une hausse du chômage. Dans l'intérêt des salarié-e-s, un non à l'initiative de résiliation de l'UDC s'impose.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux a été l'occasion de progrès substantiels en faveur des salarié-e-s. Depuis l'introduction des mesures d'accompagnement, les salaires et les conditions de travail des personnes active en Suisse sont contrôlés dans une proportion sans précédent sur le plan historique, dans les entreprises suisses comme étrangères, avec la participation des partenaires sociaux. Les abus peuvent ainsi être détectés et sanctionnés, et les salaires adaptés à la hausse. L'extension des conventions collectives de travail est facilitée. Des salaires minimaux peuvent être introduits dans les branches où les salaires se retrouvent sous pression. Ces instruments ne doivent pas être affaiblis, comme le veulent les initiants, mais renforcés, aujourd'hui plus que jamais.

L'acceptation de l'initiative de résiliation de l'UDC mettrait en danger le dispositif de protection des salaires dont nous disposons – le plus important et efficace de toute l'Europe ! Elle mettrait également fin à nos relations bilatérales avec notre plus important partenaire, qui assurent pourtant des débouchés à nos produits et services de haute qualité. Il en serait également fini de notre intégration dans d'importants programmes internationaux, par exemple dans la formation et la recherche. L'initiative ne ferait que des perdants.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer le quotidien des millions de travailleuses et travailleurs de Suisse. Comme ils l'ont fait pour obtenir des mesures d'accompagnement sérieuses, les syndicats continueront à s'engager à chaque occasion dans ce sens : plus de conventions collectives, de meilleurs salaires, des contrôles plus nombreux et plus efficaces.

L'initiative soumise en votation nous place donc face à un choix fondamental. Voulons-nous développer des instruments qui ont fait leurs preuves, pour que la prospérité sert à toutes et tous ? Ou voulons-nous isoler la Suisse, augmenter la concurrence sur le marché du travail et mettre tous les salaires sous pression ? Notre réponse est claire : de bons salaires, de bons emplois – Non le 27 septembre à l'initiative de résiliation.

## **L'essentiel en bref : trois raisons de dire non**

### **1. Non à une attaque frontale contre la protection des salaires**

Un salaire suisse pour tout travail effectué en Suisse, qu'il le soit par un étranger ou un Suisse, dans une entreprise suisse ou étrangère : c'est là l'objectif central des mesures d'accompagnement. Pour le faire respecter et lutter contre les abus, il faut cependant des mécanismes efficaces de mise en œuvre, de contrôle et de sanctions. C'est ce que les syndicats ont exigé et obtenu avec succès.

En conséquence, aujourd'hui, la Suisse a le système de protection des salaires le plus développé d'Europe ! Grâce aux conventions collectives, aux contrats-types, et à la bonne collaboration entre partenaires sociaux et avec les autorités publiques compétentes, ce système fonctionne et s'adapte aux changements dans le monde du travail. Une acceptation de l'initiative de résiliation aurait pour conséquence un affaiblissement très important des mesures d'accompagnement et mettrait en danger les processus éprouvés qui sont en place. C'est d'ailleurs l'intention explicite des initiants. Les gens qui travaillent en verraient immédiatement les conséquences sur leurs fiches de paie.

### **2. Non à la réintroduction de contingents et de statuts précaires de séjour**

L'initiative nous ferait revenir à l'époque où les travailleurs étrangers employés en Suisse n'avaient pratiquement aucun droit. Ils ne pouvaient par exemple ni prendre leurs familles avec eux ni changer d'employeur sous peine de perdre leur autorisation. Les saisonniers, qui ne pouvaient séjourner dans le pays qu'un nombre limité de mois par année, étaient à la merci des entreprises qui les engageaient.

Les effets d'une telle politique ont pu être clairement constatés en Suisse : les saisonniers étaient rémunérés en-dessous des salaires usuels dans le pays, et n'étaient par ailleurs aucunement incités à s'intégrer dans la société. Ils étaient simplement utilisés par les employeurs comme force de travail bon marché, ce qui avait aussi pour conséquence d'augmenter la pression pour tous les travailleurs. Revenir à un tel système comme le demandent les initiants est inhumain et ouvre grand la porte à la sous-enchère salariale.

### **3. Non à la chute des accords bilatéraux qui régissent notre relation avec l'UE**

La Suisse, avec sa position au cœur de l'Europe, a toujours eu le bon sens d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins. Concrètement, cela a signifié la conclusion d'accords bilatéraux avec l'Union européenne.

En permettant d'exporter nos produits et services, ils garantissent de bonnes places de travail et de bons salaires dans le pays. Les branches tournées vers les marchés extérieurs ont besoin, pour se relever de la crise, de stabilité et pas d'expérimentations. Leur reprise profitera à tous les autres secteurs de l'économie. Plus largement, les jeunes en formation, par exemple, doivent retrouver des possibilités étendues de séjour et d'échange à l'étranger, et non pas en être définitivement privés. Quant au haut niveau de nos institutions de recherche, il repose également sur notre intégration dans les programmes européens. Prendre le risque de mettre fin aux accords bilatéraux comme le prévoit l'initiative est dès lors irresponsable et ne résoudra aucun des problèmes urgents qui se posent aujourd'hui à la population.

## **Non à un affaiblissement de la protection des salaires**

La combinaison entre libre-circulation des personnes et mesures de protection des salaires a apporté d'importants progrès. Avec elle, la Suisse s'est enfin donné les moyens de lutter contre les abus sur le marché du travail. La crise du coronavirus et l'augmentation du chômage qui en découle ne font que renforcer la nécessité de ce dispositif hors pair.

### **Des contrôles et des sanctions contre les employeurs qui trichent**

En Suisse, depuis une petite vingtaine d'années, des contrôleurs sont chargés de vérifier que les employeurs paient des salaires corrects et de lutter contre le travail au noir. C'est une nouveauté historique dans notre pays, qui est souvent sous-estimée. Ainsi, en 2018, les conditions de travail et les salaires de près de 170'000 personnes ont été contrôlées en Suisse. Les inspections et les vérifications sont menées dans les cantons, proche du terrain, par des organismes qui connaissent la réalité du monde du travail. La responsabilité solidaire empêche par ailleurs les entreprises de profiter de chaînes de sous-traitances en cascade pour dissimuler le dumping.

De plus, 40'000 entreprises sont contrôlées chaque année. Ces contrôles donnent lieu à 5000 rectifications du niveau des salaires à la hausse ! Ils déploient aussi un effet préventif : la probabilité d'être contrôlé décourage les employeurs de maltraiter leurs salarié-e-s.

Enfin, la transparence a été améliorée sur le marché du travail. Des calculateurs de salaire officiels permettent de vérifier que son niveau de rémunération est conforme aux usages dans la branche ou aux règles prévues dans les CCT ([www.salaire-uss.ch](http://www.salaire-uss.ch)).

### **Des conventions collectives de travail en progression**

L'extension facilitée des conventions collectives de travail est un succès du partenariat social en Suisse. Des CCT ont pu être déployées dans de nouvelles branches où dominant le travail précaire et les bas salaires, tels que le travail temporaire, le nettoyage ou la sécurité. Dans les branches et les professions où les salaires sont sous pression, la Confédération et les cantons peuvent introduire des salaires minimaux obligatoires. Cela profite aux employés de l'économie domestique par exemple, mais aussi aux vendeuses et vendeurs.

Aujourd'hui, un employé sur deux est au bénéfice d'une convention collective de travail en Suisse. Avec, à la clé, plus de salaire, de vacances et de droits. Supprimer la possibilité d'introduire des salaires minimum dans des secteurs sous pression et détruire les mécanismes de contrôle comme le veut l'initiative : tout ceci met en péril les conditions de travail de centaines de milliers de personnes.

### **La libre-circulation des personnes donne les mêmes droits à tous**

Les travailleurs au bénéfice d'un contrat en Suisse peuvent bénéficier d'un titre de séjour stable. Contrairement à ce qui était le cas dans l'ancien système de contingentement, ils ne sont ainsi plus dans une position de faiblesse permanente face aux employeurs, et peuvent mieux faire valoir leurs droits.

L'économie suisse a, de tout temps, recruté du personnel en-dehors des frontières du pays. Avec la libre-circulation, les employeurs ne peuvent plus exploiter des salarié-e-s affaiblis par un statut de séjour précaire. Elle constitue donc un progrès.

Grâce à la protection des salaires autonomes mise en place en Suisse, et à la transparence obtenue sur le niveau des rémunérations dans les différentes branches, les travailleurs issus de l'Union européenne peuvent lutter avec leurs collègues contre le dumping. La précarité du statut de séjour ne peut plus être utilisé pour tirer les salaires vers le bas ou pour faire travailler les gens au noir. Cela ne profite pas qu'aux salarié-e-s concerné-e-s, au contraire, cela évite aussi que les employeurs puissent recourir à la main-d'œuvre étrangère à bas prix au détriment des personnes établies en Suisse.

### **En période de crise et de chômage plus que jamais : développer la protection des salaires au lieu de l'affaiblir !**

La sous-enchère salariale n'est pas le fait des travailleurs, qu'ils viennent de l'Union européenne ou qu'ils soient Suisses. Elle est le fait d'entreprises qui mettent sous pression leurs employés – ou leurs sous-traitants. Elle est le fait de tricheurs qui pratiquent une concurrence déloyale en ne respectant pas les lois et les salaires suisses.

Dans ce sens, les syndicats demandent

- )] Une meilleure protection des salaires avec de nouvelles CCT garantissant de bons standards par exemple dans le commerce de détail, l'accueil des enfants ou l'informatique
- )] Un durcissement des sanctions contre les employeurs qui trichent
- )] Un renforcement et une amélioration des contrôles, en particuliers dans certains cantons alémaniques qui sont aujourd'hui de mauvais élèves
- )] Une meilleure protection contre le licenciement pour les employé-e-s

C'est de ces améliorations qu'ont besoin les gens qui travaillent en Suisse. Pas d'une résiliation de la libre-circulation et d'une suppression de la protection et du contrôle des salaires. Les syndicats défendront cette position par tous les moyens à leur disposition.

### **Non à une attaque contre des bilatérales qui ont fait leurs preuves**

La Suisse, avec sa position au cœur de l'Europe, a toujours eu le bon sens d'entretenir des relations constructives avec ses voisins. Concrètement, cela a signifié la conclusion d'accords bilatéraux avec l'Union européenne, dont la libre-circulation des personnes fait partie. En permettant d'exporter nos produits et services de grande qualité dans un espace comprenant des centaines de millions d'habitants, ils garantissent de bonnes places de travail et de bons salaires dans le pays. Et ceci ne concerne pas que les emplois situés directement dans les branches exportatrices : moins d'emplois qualifiés en Suisse signifie aussi moins de pouvoir d'achat, donc moins de demande pour tous les services. La crise du coronavirus a fragilisé la conjoncture mondiale, et donc les branches tournées vers les marchés extérieurs. La pire des choses à faire serait d'ajouter de l'instabilité. Au contraire, il faut défendre et protéger les emplois et les salaires en Suisse.

Par ailleurs, les jeunes en formation, par exemple, profitent de possibilités étendues de séjour et d'échange à l'étranger. Les Suisses qui le souhaitent peuvent aller travailler dans l'Union européenne. Quant au haut niveau de nos institutions de recherche, il repose sur notre intégration dans les programmes européens.

La question centrale est de savoir comment nous nous assurons que les fruits de la bonne santé économique du pays profitent à tous : les accords bilatéraux doivent être soutenus à la condition qu'ils profitent aux travailleurs et travailleuses de Suisse et que les salaires et les conditions de travail soient protégées. La mise en place ainsi que le développement des mesures d'accompagnement constituent la base de cette protection, même si les nouvelles lacunes de protection qui se font jour doivent régulièrement être comblées.

Plus largement, il faut soutenir le pouvoir d'achat, renforcer la protection sociale et les retraites, et améliorer les conditions de travail. Ce sont là les vrais problèmes du moment – auxquels l'initiative n'apporte aucune solution et qu'au contraire elle aggraverait.

## Démonter les mensonges des initiants !

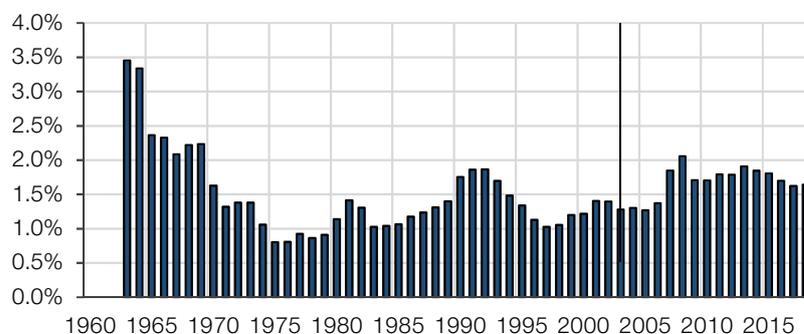
### La libre-circulation des personnes n'est pas à l'origine de l'immigration

La libre-circulation des personnes n'a pas d'effet prouvé sur le niveau de l'immigration. L'histoire démontre que c'est le dynamisme de l'économie suisse, pas le cadre légal, qui détermine le niveau de l'immigration.

La globalisation de la société et de l'économie a entraîné dans la plupart des pays une augmentation de l'immigration, et ce, indépendamment de l'introduction de la libre circulation des personnes. L'internet a également joué un rôle dans cette évolution : avant l'an 2000, un employeur ou une employeuse devait publier une annonce dans un journal étranger s'il voulait trouver de la main-d'œuvre en dehors de la Suisse. Aujourd'hui, la recherche d'emploi passe par Internet et les offres d'emploi sont visibles pratiquement du monde entier.

Il ne faut donc pas surestimer l'impact de la libre circulation des personnes sur les chiffres de la migration : le recrutement de personnel dépendait et dépend toujours principalement du besoin en main-d'œuvre des entreprises suisses. Lorsque la conjoncture est bonne et que le taux de chômage est bas en Suisse, les entreprises cherchent davantage de personnel à l'étranger. Il en allait de même avec l'ancien système des contingents, comme le montre la croissance marquée de l'immigration lors de la période de haute conjoncture à la fin des années 1980/début des années 1990.<sup>1</sup>

### Immigration : part sur la population résidente permanente (en pourcent)



Sources : SEM, OFS, calculs propres. Limitation au niveau des entreprises entre 1963 et 1969, contingents nationaux dès 1970, ALCP dès 2002. Les données entre 1963 et 1982 ont été estimées à partir des chiffres de l'immigration de l'OFS.

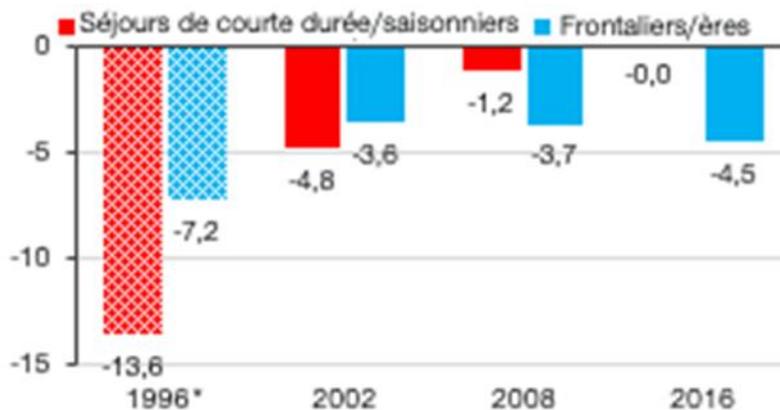
<sup>1</sup> Désormais, même le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) le dit : « Les contingents ont toujours été adaptés à la demande sur le marché du travail, il n'y a pas eu de limitation de l'immigration » (Mario Gattiker in : NZZ am Sonntag, 14.1.2018).

### La libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement diminuent le risque de sous-enchère lors des embauches en Suisse

L'introduction de la libre circulation des personnes a amélioré les droits de séjour des travailleurs et travailleuses de l'Union européenne (UE). Ils peuvent mieux se défendre contre des abus. Le statut inhumain de saisonnier a été supprimé définitivement. Les permis de séjours sont désormais délivrés pour une durée de cinq ans et la Suisse a introduit les mesures d'accompagnement. Aujourd'hui, quelque 45 000 salaires sont contrôlés chaque année. Ces mesures ont permis de diminuer le problème de la sous-enchère lors d'embauches par des entreprises suisses. Depuis l'introduction de la libre circulation, la part du salaire qui ne peut être expliquée par des qualifications et d'autres caractéristiques (en particulier pour les séjours de courte durée) a diminué.

### Sous-enchère salariale : retard salarial sans explication statistique, de 1996 à 2016<sup>2</sup>

(en pourcent par rapport aux Suisses et Suissesses et aux étrangères et étrangers établis)



\* Les valeurs de 1996 pourraient légèrement surestimer le retard de salaire en raison d'un paramétrage un peu différent.

Les initiants ont pour but la disparition pure et simple de toutes les mesures de protection des salaires autonomes, ainsi que le retour à un système de contingents et de saisonniers. La conséquence est connue, puisque l'expérience a déjà été faite : la pression sur les salaires augmentera et le travail au noir explosera !

### La libre-circulation concerne les travailleuses et travailleurs

Pour séjourner en Suisse, il faut être au bénéfice d'un contrat de travail. Il est donc faux d'affirmer que la libre-circulation des personnes rend possible pour toute personne issue de l'UE l'obtention de prestations sociales.

<sup>2</sup> 2002 à 2016 Rapport de l'Observatoire du 2019 : De Coulon, A. et al. (2003) : Analyse der Lohnunterschiede zwischen der ausländischen und der schweizerischen Bevölkerung. In : Wicker, H.-R. et al. (éd.): Migration und die Schweiz, Seismo, Zurich.